

**CA13 08 0808**

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le 16 décembre 2013, à 9 heures, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA13 08 0809**

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 décembre 2013.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 décembre 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0810**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231032 relatif à la signature d'une entente avec Les Développements Jean-Gascon inc. pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 4 du projet résidentiel Challenger ouest.

ATTENDU que le Règlement numéro 08-013 de la Ville sur les ententes relatives à des travaux municipaux prévoit la signature d'une entente sur le partage des coûts entre l'arrondissement et le promoteur pour tout projet qui nécessite la mise en place d'infrastructures municipales dans un nouveau projet domiciliaire;

ATTENDU que le coût des travaux d'infrastructures s'élève à 4 394 768,59 \$ et les frais incidents à 697 423,11 \$;

ATTENDU que la totalité des coûts est assumée par le promoteur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'autoriser la signature de l'entente entre Ville et Les Développements Jean-Gascon inc. pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 4 du projet résidentiel Challenger ouest.
2. D'exiger de Les Développements Jean-Gascon inc. au moment de la signature :
  - a) une lettre de garantie bancaire d'un montant correspondant à 20 % du coût des infrastructures de la phase du projet visée par la demande de permis.
  - b) une lettre de garantie bancaire correspondant à sa part des coûts des frais incidents.

ADOPTÉ.

---

*Le 16 décembre 2013*

**CA13 08 0811**

ATTENDU la nomination de l'écrivain montréalais de renommée internationale, Dany Laferrière, à l'Académie française;

ATTENDU que l'entrée de monsieur Laferrière au sein de cette prestigieuse institution est hautement méritée et fait rayonner la culture québécoise à travers le monde;

ATTENDU que Dany Laferrière a été le porte-parole de l'ouverture de la Bibliothèque du Boisé et qu'à ce titre, il y a offert une rencontre d'auteur et a parlé de la Bibliothèque du Boisé sur plusieurs tribunes;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

De féliciter monsieur Dany Laferrière pour sa nomination à l'Académie française.

ADOPTÉ.

---

**CA13 08 0812**

**Période de questions du public**

Aucune question n'a été posée.

---

**CA13 08 0813**

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 9 h 33.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---